



Compte-rendu de l'assemblée générale du 2 Mai 2026 à 14heures 30

Présents :

Zoé Benzoni, Gino Benzoni , Patrice Bony, Eliane Chambault, Patrick Chambault, Maryse Moulinier, Patrick Moulinier, Marijke Mouton, Jean-Marc Mouton, Annick Rousseau, Joëlle Richard, Samba Touré, Shirine Verwilghen, Marc Verwilghen.

Par video- conférence :

Philippe Labbé, Michelle Masfrand , Odile Rose, Christian Rose

Pouvoirs de :

Michel Flament, Philippe Labbé , Michelle Masfrand, Dominique Moulinier

Absents :

Paul Fontanier, Françoise Jullien, François Jullien, Mme Ménage, Bernard Ménage, Bertrand Plus , Bertrand Sance, Raphaël Verwilghen.

La séance est ouverte à 14 heures 30 par les formalités statutaires d'usages , après lesquelles il est établi que l'assemblée peut valablement se tenir.

Patrick Moulinier , Président du CERADS , fait la présentation et une lecture du rapport moral de l'exercice 2025.

L' action la plus importante concerne l'organisation et la formation aux transformations de la production fruitière des vergers du FUUTA . Notamment dans les villages de Doumga Rindiaw et Agnam Lidoubé sous la conduite de Marceline , avec le support organisationnel de Elie et Patrick. Il en résulte des produits d'une excellente qualité gustative.

Cela a nécessité un budget de 9078 € . (financé pour un quart par une subvention du crédit agricole, pour une moitié par le remboursement des administrateurs pour leur mission, le dernier quart restant à la charge du CERADS)

Parallèlement à cette action de développement , nous sommes intervenus en soutien direct à ADSCAL (Agnam) et AFJD (Doumga) par l'octroi d'une subvention directe , afin de soutenir le budget du coordinateur des projets sur Agnam et construire des sanitaires sur le périmètre de Doumga.

Par ailleurs , Nous avons répondu à deux appels à projets intéressants :

- l'un proposé par un cadre du ministère Sénégalais de l'environnement (sous financement de la coopération Allemande) ayant pour objet de proposer des mesures d'atténuation du réchauffement climatique.

. Nous avons proposé de constituer une amorce de bocage sahélien, en imaginant entourer chacun des quatre vergers mis en place dans le Fuuta par des haies arbustives et productives (cueillette,baies alimentaires,plantes médicinales, bois de cuisson)

- l'autre , mis en œuvre avec l'association AGIR , consistant à répondre au souhait d'un syndicat départemental des eaux Français (eau potable , ressource , eaux usées) de s'établir dans la vallée du fleuve Sénégal en tant qu'opérateur de la coopération décentralisée . Nous y avons répondu sur un projet mal maîtrisé par les opérateurs Sénégalais, sur le traitement et la valorisation des eaux usées.

Aucune de ces propositions n'a eu d'aboutissement favorable. Cela est regrettable , car nous pensons que ces deux perspectives sont des voies d'avenir.

A l'issue de la formation fruitière, le groupe de femmes de Doumga a émis le souhait d'une formation à la fabrication du savon (coût estimé à 3000 €) ce que nous inscrivons à notre programme.

Par ailleurs un dossier de demande de financement à hauteur de 3000 € est déposé auprès du crédit agricole d'île de France.

Patrick indique qu'il faut améliorer la qualité des savons , par des parfums différents notamment, ce qui contribuera certainement à l'augmentation des ventes.

Les femmes sont très demandeuses de formation et Marc précise que chacune d'entre elles peut ensuite avoir un revenu d'environ 140 000 CFA/an. Marc ajoute que cela constitue un argument de poids dans la présentation des demandes de financement. (...créations d'emplois, autonomie des femmes sont des facteurs positifs reconnus par les autorités)

A propos des vergers, Samba Touré a observé que la répartition des fruitiers ne lui semble pas homogène et qu'il faut peut-être introduire de nouveaux sujets tels que manguiers , citronniers, jujubiers, etc... Jean-Marc attire l'attention sur les volumes produits,

Enfin sur un plan fonctionnel, nous devons trouver de nouveaux locaux, car le propriétaire de ceux que nous louons à Saint-Louis sur l'île nord souhaite récupérer son bien. Compte-tenu de la localisation nouvelle de nos deux salariées en dehors de la ville, Patrick suggère d'opter pour un nouveau siège,que Marceline vient de trouver, situé entre la SAED (société d'aménagement et d'équipement du delta) et l'UGB (Université Gaston Berger) deux entités avec lesquelles nous entretenons déjà des relations.

Suite aux discussions sur ces sujets :

RESOLUTION 1 LE RAPPORT MORAL EST APPROUVE ET ADOPTE A L' UNANIMITE

Lire le rapport moral : [RAPPORT-MORAL-EXERCICE 2025](#)

Puis Eliane Chambault trésorière du CERADS présente le rapport financier de

l'exercice 2025 et le budget prévisionnel pour 2026

- La lecture du compte d'exploitation de l'exercice 2025 est clairement détaillée tant pour la partie Sénégal (en CFA) que pour la partie France (en euros) et la consolidation.

-le compte d'exploitation consolidé de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat négatif de 1592 €

-la trésorerie au 31 décembre 2025 fait apparaître un solde positif de 14 491 €

-le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2026 est à l'équilibre, toutefois en baisse par rapport à l'exercice de 2025

. Le nombre de donateurs est en recul, ce qui entraîne une baisse des dons, donc de nos ressources.

De ce fait, il convient de trouver au plus vite de nouveaux adhérents. A ce sujet Maryse observe que des projets motivants, comme celui de 2024, un don=1 arbre, suscitent plus l'envie d'adhésion. Nous devons mener des réflexions dans ce sens, sans négliger toutes autres pistes.

Pour les charges d'exploitation, les frais de déplacements doivent être optimisés, autant que possible compte-tenu des nombreuses démarches administratives.

A la suite de ces examens et discussions :

RESOLUTION 2 LE RAPPORT FINANCIER EST APPROUVE ET ADOPTE A L' UNANIMITE

Lire le rapport financier : [RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025](#)

RESOLUTION 3 : L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat comptable consolidé 2025 de – 1592 € au débit du compte de report à nouveau.

RESOLUTION 4 : L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

RESOLUTION 5 : Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer tout dépôt, publication ou formalité légale nécessaire.

Après avoir rappelé que la marque de fabrique du CERADS est d'accompagner la réalisation et le suivi des projets, le Président clôture la séance à 17 heures, à Senlis le 2 Mai 2026.

le Président,

le secrétaire